

Développement social

l'examiner tout aussi attentivement que les députés de ce parti-là.

Je dois dire au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) que j'ai été déçu de l'entendre accuser les ministériels d'indifférence. Je ne pense pas que ce soit le cas, du moins pas en ce qui me concerne. Je sais que ce n'est pas l'intention du ministre. Nous aimerions certes que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) prenne part au débat et je pense qu'elle le fera. Je sais que certaines instances doivent être présentées en son nom et au nom de son ministère.

Je remercie le député d'appuyer la motion. Je le répète, je pense que c'est un pas dans la bonne voie. Comme vous le signaliez vous-même, le ministre de la Justice est quelque peu surmené. Il assume déjà de nombreuses responsabilités, mais c'est un homme capable et compétent et il est disposé à assumer cette nouvelle fonction. Je suis convaincu que, comme pour tout ce qu'il fait, il saura mener cette tâche à bien.

Permettez-moi de dire en outre au député de Saint-Jean-Est que je me réjouis de son intérêt pour les enfants. Il a une conscience sociale, comme nous d'ailleurs de ce côté-ci de la Chambre, et il m'accordera, je crois, que lorsque nous avons discuté des enfants maltraités et d'autres questions de santé et de bien-être social, à tout prendre, nous nous entendions pour dire que ce sont là autant de problèmes à régler. Il est regrettable, cependant, qu'on n'ait pas donné suite davantage au rapport de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant. Peut-être trouvera-t-on avec le temps le moyen de s'en occuper aussi.

Je lui dirai en outre, au sujet de sa suggestion concernant les familles monoparentales et autres groupes de la société dont on ne s'est pas occupé autant qu'on aurait dû le faire jusqu'ici, qu'avec la création d'un nouveau ministère, nous espérons pouvoir nous attaquer à ce problème aussi. Je ne ménagerai aucun effort pour veiller à ce qu'on s'occupe sérieusement du plus grand nombre possible de ces problèmes.

Comme pays, le Canada est à la fois un miracle et une énigme. En dépit d'obstacles physiques, d'un climat rigoureux, d'une population éparse, d'une diversité linguistique et culturelle et de la force d'attraction de notre puissant voisin du sud, les Canadiens sont restés ensemble depuis plus de 100 ans pour développer leur pays et partager ses ressources. Nos ancêtres nous ont légué un pays paisible qui offre plus de débouchés que n'importe quel autre au monde. L'existence meilleure dont jouissent les Canadiens est en grande partie attribuable aux politiques sociales qu'ils ont instituées par le biais des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral.

Les Canadiens jouissent aujourd'hui d'un revenu minimum garanti et de services sociaux indispensables pour bénéficier au moins d'une qualité de vie élémentaire grâce à nos programmes de bien-être social et de services sociaux. Grâce aux programmes fédéraux de pensions à l'intention des personnes âgées, des anciens combattants, des aveugles et des invalides, grâce à l'assurance-chômage fédérale et grâce aux indemnités aux accidentés du travail que versent les gouvernements provinciaux, c'est l'insécurité économique susceptible de résulter des aléas de l'existence qu'on a pu en grande partie faire disparaître.

● (2040)

Grâce à la collaboration fédérale-provinciale dans les domaines du financement et de la prestation des services

essentiels de santé et grâce à la coopération fédérale-provinciale et municipale dans le domaine de l'éducation, les Canadiens sont assurés d'avoir des chances égales d'accéder aux moyens qui leur permettront de s'assurer une bonne santé et un avenir prospère.

Bien que les Canadiens aient traditionnellement considéré la politique générale comme un moyen légitime d'améliorer la qualité de leur vie et que la demande du public pour qu'on élargisse le champ de la politique sociale ait généralement été uniforme dans tout le pays, le caractère fédéral de notre régime politique, en vertu duquel la constitution confère une plus grande responsabilité aux gouvernements provinciaux en matière de politique sociale, a permis aux diverses collectivités canadiennes provinciales de se fixer leurs propres priorités et buts sociaux précis et de façonner leurs programmes selon leurs propres valeurs. C'est une formule novatrice et très saine.

Bien que nous ayons remporté de nombreux succès avec notre politique sociale au Canada, nous avons aussi connu certains problèmes. Ils découlent, je crois, de deux hypothèses de plus en plus erronées que la création d'un département d'État chargé du Développement social devrait contribuer à dissiper. Premièrement, au cours des années 1950 et surtout des années 1960, presque tous les gouvernements occidentaux ont eu tendance à croire qu'ils pouvaient régler n'importe quel problème social en y affectant assez d'argent.

Les gouvernements de l'époque étant riches, les dirigeants semblaient se préoccuper davantage de mettre rapidement sur pied des programmes sociaux pour répondre à des besoins pressants évidents qu'à trouver les façons les plus efficaces de mettre en œuvre les programmes et de dépenser les fonds publics. Vu le caractère primitif des instruments analytiques dont disposaient les auteurs des décisions, les erreurs et le gaspillage étaient probablement inévitables. L'analyse de la politique et ses techniques sont en train de se raffiner. On est en train de mettre au point des instruments servant à mesurer l'efficacité de la politique et des programmes et les dirigeants en sont venus à reconnaître que le financement et la prestation de services ne régleront pas toujours les problèmes sociaux à moins qu'on en ait au moins correctement établi le coût pour le trésor public. Ce sera un sujet primordial de préoccupation pour le nouveau département d'État chargé du Développement social.

La deuxième hypothèse erronée était que toute difficulté pouvait être effectivement surmontée par une délimitation nette des responsabilités à l'intérieur des services fonctionnels gouvernementaux. D'après moi, on n'a pas suffisamment tenu compte par le passé, des interrelations et de l'interdépendance des programmes. A mesure que s'accroît la complexité des problèmes sociaux, l'insuffisance de l'hypothèse devient de plus en plus évidente.

Par exemple, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne peut garantir la sécurité du revenu sans tenir compte des différentes fonctions du ministère des Anciens combattants, de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration ainsi que du ministère du Travail. Il est de plus en plus évident que les objectifs publics sont interreliés et ne peuvent donc être compartimentés ni fractionnés. Autrement dit, on ne peut envisager de résoudre des problèmes sociaux sans en aggraver d'autres et pour arriver à des résultats, il faut les aborder sous différents angles à la fois.